

Architecture DURABLE

N°8

L'architecture d'aujourd'hui et de demain

SHOPPING

Spas
Jardins d'hiver
Poêles à bois
ou cheminées

MOBILITÉ RÉDUITE :

Plain-pied ou étage accessible ?

RHÔNE-ALPES

Des styles variés
Une région leader

QUESTIONS-RÉPONSES ?

Des architectes vous répondent...

ETONNANT

Un chalet en séquoia

Le come-back des boiseries

L'INTÉRIEUR FAIT FEU DE TOUT BOIS



Vous avez des questions ?

Envoyez-les par mail à : mnbadur@gmail.com

→ Comment faut-il construire ?

« Les Français se rendent-ils compte de la révolution qui est en cours dans le bâtiment ? Les constructions devront consommer de moins en moins d'énergie. Après la RT 2005, le BBC, viendra certainement le passif. Pensez à l'avenir avant de vous lancer dans la planification de votre projet. Nos maisons seront certainement toutes passives d'ici quelques années (comme c'est déjà le cas dans d'autres pays), alors pourquoi ne pas se lancer dans le passif maintenant plutôt que de construire une maison qu'il faudra déjà rénover peu de temps après l'achèvement des travaux. Construire passif c'est investir pour l'avenir tout en préservant notre environnement. C'est penser à votre porte monnaie, donner une valeur patrimoniale à votre bien immobilier tout en pensant à l'avenir de nos enfants et de notre planète.

Construire passif oui mais intelligemment ! Utiliser des matériaux écologiques et sains et de faible énergie grise permettra de faire une construction, confortable et pérenne.

Alors, qu'attendez-vous ? »

Benoît Grimaud, architecte, naturARCH, Digne-les-Bains (Alpes-de-Haute Provence), www.naturarch.com

→ Quel est l'intérêt du client de choisir de travailler avec un architecte dans le cadre de la maison individuelle ?

« Aujourd'hui, en France, le marché de construction de maison individuelle est majoritairement aux mains des constructeurs qui sont des sociétés commerciales. Il faut savoir que la réalisation d'une maison individuelle intègre toute la complexité d'un projet de construction ramené à une petite échelle.

Faire un projet pour un architecte, c'est répondre aux besoins et aux attentes du Maître d'Ouvrage, en respectant les contraintes de tout ordre liées au site, aux divers règlements (urbanisme, développement durable et autres), mais également aux contraintes budgétaires. L'architecte ne réduit pas son intervention à la seule résolution des ces contraintes.

Sa créativité résultant de sa formation professionnelle lui permet d'apporter une réponse formelle avec des espaces de qualité, adaptés au mode de vie du maître d'Ouvrage et qui participent à son confort au quotidien.

Pour faire face aux contraintes budgétaires du maître d'Ouvrage, l'architecte l'aidera à faire des arbitrages dans ses choix, dans l'intérêt de celui-ci en vue de répondre à ses priorités. L'organisation de meilleure qualité de ces

espaces optimise l'utilisation de leur surface, particulièrement quand celle-ci est réduite.

La mission de l'architecte sur le chantier garantit au Maître d'Ouvrage la qualité des finitions, le respect des prescriptions du projet, et que ce qui est payé correspond à ce qui est exécuté dans les règles de l'art.

Cette conception « sur mesure » s'oppose à la réponse standardisée d'un habitat où l'habitant ne participe pas à l'élaboration de son cadre de vie.

Pour conclure, l'architecte est la garantie d'une valeur ajoutée à l'investissement du Maître d'Ouvrage. »

Michèle Barbé Architecte, Conseillère du Conseil National de l'Ordre des Architectes www.architectes.org

→ Quel est le meilleur isolant ?

« Techniquement, le meilleur isolant thermique serait « l'air ».

En effet, tous les matériaux isolant contiennent de l'air sous forme de « bulles d'air » qui ralentissent la propagation thermique.

Les meilleurs matériaux isolants, qui peuvent être également des végétaux compressés, seraient donc ceux qui possèdent le plus de « micro-bulles », sous la plus petite forme possible.

Ainsi, le béton « cellulaire », rempli de petites bulles d'air, est très bon isolant thermique. »

Christophe Arbeit, Architecte, Juan-les-Pins, (Alpes-Maritimes).

www.architecteurs.fr/arbeit/

→ Pour construire une maison en bois, l'architecte doit-il laisser faire le constructeur ?

« Je pense que plus l'architecte possède de connaissances, mieux il pourra travailler.

Même si les architectes sont spécialistes en construction en bois par tradition, la plupart des réparations ultérieures proviennent d'erreurs dans les techniques et les processus de construction. Donc, je crois, que dans ce travail de construction si coûteux, l'architecte doit faire appel à des experts à tous les niveaux. Je pense que l'architecte doit connaître tout le processus de construction (peut-être pas tout en électricité...)

Bien que je fasse appel aux ingénieurs en construction, je dois connaître et proposer toute la structure du bâtiment, tous les détails sur les fondations, les murs et le toit... Ensuite, l'ingénieur peut faire des suggestions pour les plans de construction mais l'architecte doit être au courant pour tout le processus et il ne doit pas laisser les constructeurs décider, même s'ils connaissent les bonnes méthodes.

Les bons charpentiers me demandent tous les détails sur le travail des électriciens, plombiers... L'architecte doit faire le lien. L'année dernière, j'ai du visiter 60 fois un chantier afin de coordonner le travail.

Le problème vient du fait qu'il n'existe pas de construction type car en général, chaque maison est différente. »

Jukka Koivula, architecte, charpentier (Finlande).

www.arkjokoivula.fi/

→ Quelle est la différence entre architecte et architecte d'intérieur ?

« Dans un premier temps, la grande différence se situe au stade de la formation.

Pour symboliser rapidement ces 2 points nous pouvons dire qu'un architecte va travailler sur le volume extérieur et l'architecte d'intérieur sur le volume intérieur.

Le regard dans la formation va donner un fluide allant de la construction sur un terrain nu et ensuite penser à l'aménagement intérieur. alors que l'architecte d'intérieur va travailler depuis le volume intérieur (optimisation des fluides et circulations par exemple) et va sortir de ce volume si le besoin s'en ressent dans son projet (extension du bâtiment ou modification du volume extérieur existant)

Cette première partie est une approche philosophique.

Ensuite il y a les règles de l'urbanisme et les règles de la profession

Un architecte va être appelé à intervenir sur le bâtiment, soit avant sa construction donc une demande de permis de construire ou bien sur une modification de l'existant en extension ou surélévation (permis de construire si l'extension dépasse 20 m²).

L'architecte d'intérieur sera amené à traiter le bâti existant, soit pour un projet nécessitant une extension de moins de 20 m² et devra remplir un dossier dit de déclaration de travaux. A ce sujet le Maître de l'Ouvrage pourra effectuer lui même cette déclaration.

L'architecte d'intérieur, comme l'architecte vont pouvoir traiter la modification de structure existante dans un bâtiment (ouverture de porteur, traitement de trémies...)

Enfin pour poursuivre sur la philosophie des intervenants, un architecte d'intérieur sera sollicité dans la restructuration ou la rénovation d'un espace. Dans ce cas, la connaissance des matériaux, des techniques de mise en œuvre et surtout un esprit de design de l'espace sera nécessaire. Une sensibilité aux matériaux, couleurs et volumes est donc indispensable.

Il est également possible à l'architecte

un architecte vous répond...

SOS ARCHITECTE !

et l'architecte d'intérieur de travailler en symbiose afin de conjuguer les différents regards sur un même projet CONSTRUCTION et TRAITEMENT des volumes intérieurs. »

Philippe Ponceblanc, architecte d'intérieur, Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine).

<http://www.architecte-interieur.com>

<http://www.architecte-interieur.info>

<http://www.architecte-interieur.net>

→ Le développement durable est-il entré dans les mœurs ?

« Non mais c'est mon côté militant qui ressort...

Les gens qui veulent une maison bioclimatique ont des difficultés. Il est souvent impossible de trouver des terrains pour plusieurs raisons :

1) A cause de la manière dont sont conçus les lotissements : un géomètre fait les plans pour avoir un maximum de lots et un minimum de voirie. Au résultat final, très peu de parcelles respectent les critères d'orientation.

2) Autre raison : dès que le lot est fait, les pavillonneurs achètent toutes les parcelles et proposent maison et terrain.

Ces deux aspects freinent la multiplication des maisons bioclimatiques et le développement durable. Les économies d'énergie ne sont pas le souci des pavillonneurs qui installent souvent des VMC simple flux ou lieu d'une VMC double flux...

Mais qui est informé du développement durable ? Peu de monde finalement. »

Christian Gimonet, architecte, Tours (Indre-et-Loire).

www.gimonet-christian.fr

→ Quelle est la différence entre un architecte d'intérieur et un décorateur ?

« Un architecte d'intérieur travaille l'espace, l'agencement, il casse les murs, change les prises électriques... Alors que le décorateur intervient sur l'aménagement d'une pièce, sa couleur, l'harmonie des matières. L'architecte d'intérieur peut être aussi décorateur. Il n'est pas rare que sur un projet, j'intervienne sur les deux tableaux. Ce métier est une véritable plate-forme d'expression.

Je travaille sans cesse à trouver des concepts de vie pour mes clients.

J'entre dans leur manière de vivre au quotidien pour leur proposer un intérieur qui leur correspond. Je joue avec les volumes, les décors, les couleurs, pour concevoir des espaces beaux et fonctionnels. Après de nombreuses années d'exercice, j'ai toujours la foi. Chaque projet est un challenge, c'est excitant car tout est nouveau. Je veux toucher

à tout et ne surtout pas devenir un spécialiste car je veux continuer à m'amuser pendant de nombreuses années. »

Jean-David Benhamou, architecte d'intérieur, Paris

www.galakтик.fr

→ Les labels sont-ils des garanties ?

« Comment faire confiance aux différents labels au vu des récentes contreperformances qui ont été constatées sur des projets dont les consommations réelles étaient bien supérieures à celles calculées dans la labellisation ?

Les différents labels, bien que souvent très savamment, sérieusement et mathématiquement élaborés, sont calculés en partie sur des hypothèses théoriques de mode d'usage des bâtiments et de mise en œuvre de matériaux !

Il ne s'agit donc bien là que d'une interprétation arithmétique de la réalité dépendant ainsi directement de l'objectivité des données prises en compte.

De plus, on pourra noter que si ces étalonnages de la construction peuvent être d'excellents indicateurs et comparateurs, il serait bien déraisonnable de vouloir leur prêter le pouvoir de définir à eux seuls la qualité d'un édifice.

Si les calculs théoriques menant aux labellisations peuvent aider à la conception, ils ne peuvent heureusement suffire à concevoir un bâtiment et encore moins à le définir.

Comme toujours dans le domaine de la construction, le bon sens doit prévaloir. »

Antoine Pagnoux, architecte, Saint-Dié des Vosges (Vosges)

www.architectes.org/portfolios/asp-architecture

→ Il vaut mieux une extension ou une surélévation ?

« Selon ce que l'on cherche à agrandir, quel type de pièces : garage ou chambre, forcément on peut être en élévation ou pas et les règles d'urbanisme qui s'appliquent à l'emplacement du projet peuvent privilégier une hauteur maxi ou une emprise au sol...

Pour une pièce de vie ou de nuit, en fait surélévation si cela, bien sûr, est possible avec les fondations existantes. Il faut prévoir un diagnostic BA (béton armé) par un ingénieur structure pour vérifier l'état de l'existant, d'où le succès des élévations légères en bois en ossature ou en poteaux poutres.

L'avantage de la surélévation réside dans le fait qu'elle permet des économies de terrain...

De plus, le volume en hauteur peut créer des

vues lointaines différentes, des ombrages sur les façades en créant des porte-à-faux par exemple.

La surélévation permet de faire de l'architecture composée, de décrocher des volumes.

L'extension, quant à elle, permet d'agrandir en rez-de-jardin ou de lier deux espaces par une véranda solaire ou un jardin d'hiver.

Pascale Maupin, architecte, Pont-De-Baret (Drôme)

www.pascalemaupin.com

→ Peut-on construire en bois n'importe où ?

« Oui, pratiquement ! Contrairement à ce que beaucoup de personnes pensent, on peut construire en bois presque n'importe où puisqu'une maison bois peut être recouverte de bardage mais aussi être simplement enduite. Elle prend alors l'aspect d'une maison ordinaire et s'intègre parfaitement dans les sites, qu'ils soient sensibles, classés ou patrimoniaux.

Seul bémol : le bois ne s'enterre pas, donc pour les parties enterrées on passe par de la maçonnerie.

L'autre interdiction vient des pompiers :

En effet, en zone dite à risque incendie, le Plan de Prévention des Risques d'incendies de forêt (PPRif) peut intégrer une clause interdisant purement et simplement les maisons bois.

On comprend le souci de sécurité et la prévention des sinistres, mais on peut se demander si cette décision, pour laquelle on ne sait pas s'il y a eu concertation, n'est pas exagérée et s'il n'y avait pas d'autres moyens à mettre en place afin de limiter les risques.

En effet une maison bois peut s'équiper d'une enveloppe MO (Classification MO, le plus difficilement inflammable) par la mise en place d'isolation extérieure en laine de roche ou de plaques de gypse incombustibles, elle peut donc répondre aux normes de sécurité.

En plus, une maison bois ne brûle pas plus facilement qu'une autre.

Le bois a une bonne tenue au feu, il n'effraye ni les pompiers intervenants, ni les assureurs.

Le bois transmet moins vite la chaleur que le béton et l'acier, il n'explose pas mais se consume lentement, il garde donc ses capacités mécaniques plus longtemps, ce qui permet en cas d'incendie un temps d'intervention plus long.

Il paraît donc peu compréhensible que l'on interdise de manière si stricte les maisons bois dans certains secteurs plutôt que des maisons en structures métalliques bien moins résistantes. »

Jérôme Bernard, architecte, Grasse (Alpes-Maritimes)

www.archibionature.com